



Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le mardi 19 septembre 2023, à 19 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S) le 13 septembre 2023.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Hermano SANCHES RUIZ, Mme Melody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL  
Mme Marie-Louise DUHALDE  
M. Florentin LETISSIER  
Mme Olivia POLSKI  
M. Pierre RABADAN

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ  
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE  
M Jérôme MARCHAND  
M. Didier ANTONELLI  
M. Valentin GUENANEN jusqu'au projet de délibération 2023 DAC 329

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE  
M. Maxime COCHARD  
M. Cédric VILLANI jusqu'au projet de délibération 2023 DASCO 80

**Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 02.**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Avant de commencer notre ordre du jour et notre séance du Conseil d'Arrondissement, je voulais que l'on puisse redire au nom de l'ensemble des élus du 14<sup>e</sup> arrondissement notre solidarité envers les victimes des tremblements de terre qui se sont déroulés au Maroc et également de la catastrophe à la suite du passage de la tempête en Libye et faire part de toute notre solidarité.

L'équipe municipale est à l'écoute des demandes des associations, mais également des différentes actions de solidarité qui pourrait s'exprimer puisque, comme nous le savons toutes et tous, la reconstruction et l'effort de solidarité que nous devons tous produire seront de moyen et long terme.

Je voudrais rappeler également l'action de la Ville de Paris qui sera abordée lors du prochain Conseil de Paris. En effet, la Maire de Paris a tenu un bureau de l'association internationale des maires francophones le 11 septembre dernier et a assuré aux villes marocaines particulièrement touchées par ce séisme de tout son soutien. Elle répondra présente quand il y aura besoin sur des actions à mettre en place lorsqu'elles seront possibles et autorisées. D'ores et déjà, lors du prochain Conseil de Paris, la Maire a acté une aide financière exceptionnelle de 500 000 € qui pourra porter les premiers secours.

Je voulais donc commencer cette séance en exprimant ce message de soutien et de solidarité.

Nous avons inscrit au début de l'ordre du jour, conformément à la demande des conseils de quartier, les vœux. Je voudrais juste vous donner une petite précision puisqu'il y a eu quelques incompréhensions entre les différents comptes-rendus du conseil de quartier Pernety sur le calcul du quorum et le fait que les vœux aient été validés ou pas à la suite des dernières séances du mois de juin. Nous proposons donc de retirer le vœu qui concerne la possibilité de poser des questions au Conseil d'arrondissement, soit le premier vœu de l'ordre du jour, de garder le vœu sur l'éducation prioritaire puisqu'il a été bien validé, de retirer le vœu sur l'offre d'activités durant les vacances scolaires, de maintenir le vœu sur la place de Catalogne et de retirer le vœu du projet « Cœur de Pernety » puisqu'il n'y a pas accord de toutes les parties sur l'adoption.

Avec Elliot, nous avons assuré l'ensemble du conseil de quartier Pernety que, comme il y a une réunion prochainement, il pouvait à nouveau repasser ses vœux et les faire adopter correctement. Nous avons demandé à l'équipe de suivis des conseils de quartier d'être bien attentifs afin qu'il n'y ait pas trop d'interférences par d'autres associations, collectifs ou habitants qui peuvent parfois troubler les messages et les votes pouvant se dérouler au sein du conseil de quartier. Comme nous avons un Conseil d'arrondissement dans peu de temps et qu'il n'y a aucune polémique, nous aurons peut-être l'occasion d'aborder ces vœux au sein de ce Conseil.

Nous passerons ensuite à l'examen de l'ordre du jour. Il y a des personnes dans le public. Si elles souhaitent s'inscrire sur des projets de délibération, il est possible de le faire.

Je ne sais pas si quelqu'un est présent pour le conseil de quartier Pernety. Cela aurait été bien pour présenter le vœu sur l'éducation prioritaire. Mais ils ne sont pas arrivés.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Je voudrais faire deux rappels au règlement.

Le premier est au titre de l'article 6 sur la convocation du Conseil d'arrondissement. Nous avons, lors des émeutes urbaines, constaté de nombreux problèmes dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et des choses très sérieuses nous paraissant mériter un travail commun avec tout d'abord un point de situation, une analyse et probablement des actions à entreprendre. Cela nous paraissait vraiment de nature à justifier la convocation d'un Conseil d'arrondissement en cas d'urgence, ce qui est prévu dans le règlement. C'est évidemment vous, en tant que maire d'arrondissement, qui convoquez les conseils d'arrondissement quand vous le jugez utile. Je regrette qu'à cette occasion, vous ne l'ayez pas jugé utile. Nous formons le vœu qu'à l'occasion de nos échanges lors de ce Conseil ou d'un autre, nous

puissions avoir une communication sur votre analyse de la situation et les actions qui doivent être entreprises.

Le deuxième rappel au règlement est un problème de forme qui devient un problème de fond. Nous avons été assez stupéfaits tout à l'heure quand, à 17 h 00, nous nous sommes rendu compte que le mail que nous pensions parti avec nos demandes d'inscription sur l'ensemble des délibérations n'était pas parti. Patrick VIRY vous a envoyé une lettre en vous demandant de bien vouloir nous excuser pour cette erreur de forme et en vous demandant s'il était possible de quand même de s'inscrire sur les projets de délibération soumis à l'ordre du jour de ce Conseil. J'avoue avoir été stupéfaite, ainsi que mes collègues, de constater que vous vous attachez à la lettre du règlement qui prévoit que notre tableau de demande d'inscription doit parvenir à midi et que nous avons donc quelques heures de retard pour nous inscrire sur des projets de délibération. Formellement, c'est écrit dans le règlement intérieur. Mais franchement, nous avons pensé que le mail était parti et vous nous refusez d'intervenir sur la moindre délibération pendant ce Conseil d'arrondissement. Je trouve cela vraiment stupéfiant au regard des droits de l'opposition et de tout conseiller d'arrondissement. Je trouve cela hallucinant et scandaleux comme façon de considérer nos séances et les échanges qui doivent avoir lieu en Conseil d'arrondissement.

J'ai entendu votre invitation faite au public à s'inscrire pour prendre la parole sur des projets de délibération durant ce Conseil. Si mes collègues et moi nous asseyons dans le public et nous inscrivons sur des projets de délibération, est-ce que nous pourrions avoir droit à la parole ? Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci pour votre intervention.

---

## VŒUX

– **V14 2023 16 : Vœu présenté par le conseil de quartier Pernety relatif à la Carte Éducation prioritaire**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je propose que l'on passe à l'examen du premier vœu inscrit qui concerne la Carte de l'Éducation prioritaire et je passe la parole à Zoubir. En l'absence d'une personne représentant le conseil de quartier, Zoubir peut peut-être rappeler les principaux éléments et la réponse.

**M. GHANEM**

Bonsoir, merci Madame la Maire. Effectivement, dans ce vœu qui a pour objectif une redéfinition de la Carte Éducation prioritaire, notamment dans le quartier Pernety, l'objectif était notamment de demander que le collègue Giacometti intègre la géographie prioritaire de l'Éducation nationale.

Alors, on va répondre en deux parties, une première partie qui va s'attacher un petit peu plus sur la politique de la ville et une deuxième partie où je laisserai la parole à mon collègue, Amine BOUABBAS, pour parler notamment sur le côté éducation.

Pour le calendrier, il faut savoir qu'effectivement, il y a actuellement une refonte du contrat de ville et une refonte de la Carte de l'Éducation prioritaire. Par rapport au contrat de ville qui aura une influence sur cette géographie prioritaire, le contrat de ville qui devait se terminer en 2020 a été prorogé jusqu'en 2023. Le nouveau contrat de ville arrivera en début 2024, donc cela a été long. Cela dépend de l'État, ce sont des dispositifs d'État et nous, au niveau de la Ville de Paris, nous participons activement à faire en sorte que la géographie prioritaire soit la plus représentative de l'arrondissement.

Effectivement, dans cette géographie prioritaire, comme vous l'avez rappelé dans le vœu, il y a des indicateurs qui sont anciens. D'après les données que l'on a en 2019, 2020 et 2021, on voit qu'il y a des indicateurs qui évoluent. Au niveau des quartiers Plaisance notamment, mais aussi Porte d'Orléans,

parce qu'il ne faut pas oublier la Porte d'Orléans, il y a effectivement des indicateurs qui sont beaucoup plus marquants qu'auparavant.

Ce que nous faisons au quotidien est que nous souhaitons élargir la géographie prioritaire dans l'arrondissement. Mais cela reste malgré tout un dispositif d'État. Comme c'est un dispositif d'État, nous ne pouvons pas garantir le fait que l'on puisse élargir cette géographie par nous-mêmes. Nous sommes attentifs à cela.

Je tiens juste à préciser par rapport au collège Giacometti que ce collège fait partie de la cité éducative François Villon et, au même titre que les écoles élémentaires et maternelles, bénéficie aussi d'un certain nombre de dispositifs qui ont lieu dans le cadre des différents projets menés au sein de la cité éducative.

#### **M. BOUABBAS**

On a lu effectivement ce vœu. Pour rappel, la géographie de l'éducation prioritaire du point de vue de l'Éducation nationale a été révisée pour la dernière fois sous la ministre, Madame Vallaud-Belkacem, en 2013 de mémoire. Depuis cette époque, la géographie est figée.

Dans le 14<sup>e</sup>, pour rappel, on a le collège et le lycée François Villon auxquels se rattachent des écoles primaires et maternelles qui sont donc en éducation prioritaire : Maurice d'Ocagne, Alain-Fournier, Maurice Rouvier et Simone Veil.

Ces dispositifs sont très importants puisque du point de vue de l'Éducation nationale, ce sont aussi des moyens supplémentaires très importants évidemment pour les écoles maternelles et primaires et pour les collèges en éducation prioritaire, notamment avec un nombre d'élèves par classe beaucoup plus modeste puisque jusqu'à 12 élèves par classe sur certaines classes. Ces dispositifs sont donc très précieux.

Nous n'allons pas adopter ce vœu, donc la majorité municipale va voter contre ce vœu en tout cas parce qu'aujourd'hui, on n'a pas de signal du point de vue de l'État sur ce que deviendra demain l'éducation prioritaire. Il y a eu quelques annonces, qui sont d'ailleurs dans le vœu, donc faites par l'ancien ministre Monsieur Pap Ndiaye sur une refonte. Mais depuis, on n'a aucune visibilité. On pense même que, et cela peut être inquiétant d'ailleurs, l'État semble aller vers une logique de contrat entre les rectorats et tel ou tel établissement scolaire plutôt que sur une logique de carte. C'est une intuition que l'on peut avoir là à travers notamment l'exemple marseillais. Mais de ce point de vue, il ne nous apparaît pas aujourd'hui, en tout cas, pertinent d'adopter ce vœu.

Demain, on sera évidemment à l'écoute de tout acteur de l'arrondissement comme le conseil de quartier Pernety qui veut travailler sur ce sujet au côté évidemment des équipes éducatives et des communautés de chacun des établissements scolaires.

Je termine juste en rappelant qu'en 2013, le collège Giacometti n'avait pas souhaité être dans l'éducation prioritaire. C'était à l'époque un choix de l'équipe pour différentes raisons. Je pense que ce n'est pas pertinent de voter un vœu où le collège est cité sans le consulter parce qu'on ne connaît pas quel est l'avis aujourd'hui de l'équipe éducative, des parents, etc.

Donc c'est pour cela que l'on votera contre ce vœu, notamment parce que c'est beaucoup trop tôt.

J'espère qu'on verra cela dans quelques mois parce que c'est, pour le coup, un sujet extrêmement urgent.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole sur ce projet de vœu du conseil de quartier Pernety ?

Sur les vœux, le débat est libre. Sur les vœux, l'inscription n'est pas obligatoire, c'est juste sur les délibérations. C'est pour cela que j'ouvre le débat et les inscriptions.

Je vous propose de passer au vote tout en rappelant bien sûr les paroles d'Amine BOUABBAS et de Zoubir GHANEM. Quand le calendrier de la réforme de l'éducation prioritaire sera ouvert, nous associerons d'abord le collège concerné, les établissements scolaires concernés, les associations et les acteurs du quartier.

Dans la réponse que l'on pourra faire en accompagnant ce retour au conseil de quartier, on pourra dire qu'ils peuvent aussi être à l'initiative d'une rencontre avec l'équipe du collège avant parfois de formuler ce type de vœu.

Je vous propose de passer au vote.

---

### DÉLIBÉRATION N° 14/23/176

– **V14 2023 16 : Vœu présenté par le conseil de quartier Pernety relatif à la Carte Éducation prioritaire**

Article unique : Le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	5 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	22 (dont 4 procurations)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– **V14 2023 18 Vœu présenté par le conseil de quartier Pernety relatif à la Place de Catalogne et alentours**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Guillaume Durand qui peut présenter dans les grandes lignes le vœu du conseil de quartier et apporter la position de l'équipe municipale sur la Place de Catalogne.

**M. DURAND**

Merci Madame la Maire. C'est effectivement un vœu du conseil de quartier qui concerne la place de Catalogne et notamment son impact environnemental et en termes de circulation.

C'est dommage que l'on n'ait pas de personne qui vienne le présenter, je vais essayer de le faire de manière la plus impartiale possible.

Il y a tout d'abord un rappel des surfaces qui concernent la place de Catalogne. Les chiffres ne sont pas tout à fait exacts, mais en gros, il y a 2 500/2 600 m<sup>2</sup> inaccessibles au public et une grande clairière de 700/800 m<sup>2</sup> ouverte au public.

Le vœu rappelle également que cette plantation suppose une réduction drastique des espaces dédiés à la circulation des véhicules motorisés de tous types. Je le confirme et je l'assume.

Il est précisé que cette place dessert cinq boulevards et rues, dont une seule en sens unique vers le sud, à savoir la rue Alain qui débouche sur la rue Vercingétorix, c'est tout à fait vrai.

Le prochain attendu est le suivant : « Attendu que le plan de circulation en fer à cheval est définitif... » C'est aussi vrai puisque l'on a planté des arbres ailleurs, donc il va être compliqué de revenir dessus. « Génère et générera en amont et en aval de la Place de Catalogne comme sur la place, des embouteillages innombrables et massifs, générateurs de pollution chimique et sonore, de prises de risque par tous les usagers de la place. » Je ne partage pas et l'on répondra là-dessus tout de suite après.

« Attendu aussi qu'aucun relevé récent n'avait été effectué sur la question du trafic... » J'y reviendrai aussi puisque l'on a des données de 2020.

La proposition qui est faite est de demander au Conseil de Paris que soit désigné un organisme indépendant pour mesurer l'impact de ce plan de circulation sur les usagers et les habitants et habitantes au regard du bénéfice écologique observable à terme.

Donc, sur ces questions de circulation, l'aménagement avait fait l'objet d'une préfiguration. Cela a permis de confirmer le parti pris d'aménagement qui a été fait en termes de plan de circulation, puisque nous observons, de manière objective, que ce nouveau plan n'engendre pas de flux de circulation supplémentaire sur les voies adjacentes à la Place de Catalogne. De toute façon, une étude de trafic préalable avait été réalisée et avait d'ailleurs été présentée lors des réunions de concertation. Je le rappelle, sur les heures de pointe, le trafic diminue dans toutes les rues adjacentes, que ce soit la rue Alain avec une baisse de l'ordre de 15 %, mais aussi rue du Château, rue du Commandant Mouchotte avec des baisses de 35 à 30 %, rue Vercingétorix, rue du Château Nord... À chaque fois, on a des baisses de 25 ou 45 % pour le matin. En heures de pointe du soir, je vous épargne les chiffres, mais c'est à peu près les mêmes ordres de grandeur. C'est même un peu plus important, puisque l'on a des baisses jusqu'à 50 % du trafic, notamment sur la rue du Château.

Pour être tout à fait honnête, il y a une augmentation du trafic sur une rue, en l'occurrence, sur l'avenue du Maine, où effectivement dans le sens nord-sud, pour sortir de Paris, il y a une légère augmentation qui était a priori de 80 véhicules par heure.

Sur la question des relevés, nous avons fait des comptages fin 2020 pendant la phase de conception du projet, et nous nous engageons, nous l'avons dit, à faire des comptages a posteriori, une fois que l'aménagement sera fait, pour pouvoir objectiver l'impact à court terme et, ensuite, comme on l'a vu lors de la mise en place de la rue d'Alésia, à plus long terme, une fois que les usagers et usagères et les GPS ont pris en compte ces changements, et que les reports de circulation se font plus en amont que l'immédiat environnement de la place. Nous aurons donc ces chiffres à fournir.

Par ailleurs, une étude environnementale avait été réalisée en 2022 et avait été présentée à la réunion publique de décembre 2022. Tout le monde peut retrouver d'ailleurs les résultats en ligne sur le site de la mairie du 14<sup>e</sup>. Ils indiquent une amélioration du confort pour les usagers. Ils prévoient que l'aménagement de forêt urbaine permettra un rafraîchissement jusqu'à 4° au cœur de la clairière, qui sera accessible. 4°, c'est peu, et en même temps, c'est beaucoup quand il commence à faire très chaud. On s'en est rendu compte encore dans les dernières semaines. Il y a également une amélioration du confort grâce au vent et à la baisse de la vitesse du vent sur la place.

Je vous parlais des relevés, non seulement il y a eu des relevés de trafic automobile, mais aussi de bruit, de température et de vent. Donc nous pourrions comparer cela avec des relevés qui seront faits par la suite.

Nous appelons donc à voter contre le vœu. Pourquoi ? Parce que les relevés sont faits par les services de la Ville, par la voirie, par Airparif, par Bruitparif, qui ne sont pas des organismes tout à fait indépendants pour certains d'entre eux, mais qui travaillent de manière très sérieuse et avec lesquels nous travaillons sur l'ensemble des projets.

Nous votons donc contre le vœu, mais nous nous engageons à fournir ces études et ces écarts en termes de bruit, de circulation, de température dès que nous aurons les résultats.

**M<sup>me</sup> PETIT**

**M. ANTONELLI.**

**M. ANTONELLI**

Je voulais juste apporter une précision. Effectivement, il y a une augmentation du trafic sur l'avenue du Maine, mais cette augmentation est largement compensée et stabilisée par le nouveau passage

piéton accompagné de feux tricolores, piétons et vélos d'ailleurs, entre la rue de la Gaîté et le centre commercial des ateliers Gaîté.

Cette nouveauté fait consensus dans le quartier. Cela a véritablement stabilisé l'avenue, qui est beaucoup, beaucoup moins encombrée qu'auparavant, notamment le carrefour Maine-Froidevaux-Jean Zay Ouest, qui est maintenant totalement ouvert, quelle que soit l'heure de la journée.

Donc, je ne sais pas si c'était voulu, mais en tout cas, la répercussion de ce nouveau passage piéton, qui est extrêmement emprunté, permet de fluidifier cette augmentation de flux automobile sur l'avenue du Maine.

Voilà la précision que je voulais apporter.

#### **M. DURAND**

Je ne peux que confirmer. Effectivement, quand on a fait la piste cyclable sur Jean Zay, en prolongement de Froidevaux, cela faisait partie du travail qui a été fait à ce carrefour, y compris avec ce qui venait en amont.

J'en profite, parce que je reprends la parole, pour parler de la rue du commandant Mouchotte qui va être elle aussi très végétalisée, avec un trafic aussi limité, où du coup les livraisons vont s'améliorer. Donc, on aura un ensemble de rues où la circulation va être apaisée.

Et je finis là-dessus. Sur tout ce qui est report de circulation et études de report, on a fait le choix avec Madame la Maire de donner toutes les informations aux habitants aux conseils de quartier. Cela a été le cas aussi sur le travail fait à Montsouris. On a des études de report très précises. On fournit les chiffres. On en débat entre nous. Je rappelle que ce ne sont pas les chiffres bruts qui sont importants. Il ne s'agit pas de savoir s'il y a 80 voitures en moins ou en plus. Ce qui compte est le taux de saturation des rues. On voit dans ces études de report que, dans ce quartier, il n'y aura pas de rue à saturation. C'est le principal.

#### **M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Cette intervention n'est pas sur le vœu, c'est un rappel au règlement, au titre de l'article 23 du règlement intérieur. Je voulais vous dire, Madame la Maire, que contrairement à ce que vous avez indiqué tout à l'heure, l'article 23 du règlement intérieur, effectivement, ne prévoit pas d'inscription préalable sur les interventions concernant les vœux soumis qui sont inscrits à l'ordre du jour. Pourtant, depuis 2021, pour chaque Conseil d'arrondissement, nous remplissons un tableau de demandes d'inscription, y compris sur les vœux.

Quand on est, Madame la Maire, aussi respectueuse que vous des règles au point de les appliquer de façon inouïe en s'attachant à la forme, on connaît au moins ses propres règles et on n'envoie pas aux conseillers d'arrondissement des tableaux à remplir tous les mois en contradiction avec les dispositions du règlement d'intérieur. C'est le premier point. J'espère qu'à la différence de mon premier rappel au règlement, vous daignerez apporter une réponse à ce rappel au règlement.

Deuxièmement, Madame la Maire, puisque tous les conseillers d'arrondissement ici présents vous ont adressé en temps et en heure, et non pas avec deux heures de retard comme nous, le tableau d'inscription, nous vous demandons de bien vouloir communiquer au Conseil d'arrondissement, au public présent et à ceux qui nous écoutent la liste des mails d'inscription que vous avez reçus aujourd'hui pour le présent Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Écoutez, on pourra les transmettre après l'examen des vœux.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

*Propos hors micro*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous avons bien compris votre demande et nous la retranscrivons dans le procès-verbal de cette réunion.

Je vous propose d'abord de passer au vote sur le vœu présenté par le conseil de quartier Pernety et avec la position qui vient d'être énoncée par Guillaume Durand sur ce vœu, ensuite nous passerons à l'examen de l'ordre du jour.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/177**

– **V14 2023 18 : Vœu présenté par le conseil de quartier Pernety relatif à la Place de Catalogne et alentours**

Article unique : Le vœu est rejeté.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	5 (dont 1 procuration)
Avis défavorable :	22 (dont 4 procurations)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

**M<sup>me</sup> PETIT**

J'ai reçu, comme demandes de prise de parole et comme inscriptions sur les délibérations, des inscriptions sur les délibérations : DJS 30, DASCO 80, DASCO 100, DASCO 93, DSOL 122, DPE 42, DAC 162, DAC 379 et DAC 329.

Conformément à notre règlement intérieur, ces délibérations seront présentées par les adjointes et adjoints concernés. Je donnerai ensuite la parole aux personnes des différents groupes qui se sont inscrites et nous passerons au vote.

– **2023 DJS 30 : Subventions (113 000 €) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS**

***Rapporteuse : Mme Anissa GHAIDI***

**M<sup>me</sup> PETIT**

La première personne qui s'était inscrite sur la délibération DJS 30 est Pierre RABADAN. Il n'est pas là, mais je vous propose qu'Anissa puisse présenter rapidement la délibération.

**M<sup>me</sup> GHAIDI**

La DJS 30 est une subvention à hauteur de 16 000 € pour l'Office du mouvement sportif « OMS » du 14<sup>e</sup> arrondissement.

L'association a pour objectif de susciter, encourager et soutenir toutes les initiatives tendant à développer la pratique sportive et physique dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, de contribuer à l'animation et l'information du mouvement sportif du 14<sup>e</sup> et d'assurer la concertation et la représentation pour les questions d'intérêt général des associations sportives adhérentes auprès des pouvoirs publics et notamment auprès de la Mairie de Paris et celle du 14<sup>e</sup>.

L'OMS contribue à l'organisation d'événements tels que la course cycliste qui a eu lieu le 14 juin dernier, les 10 km du 14<sup>e</sup> tous les mois de janvier, le gala des arts martiaux du 20 mai dernier et le gala de boxe du 10 juin dernier où l'on a obtenu le titre de champion d'Europe des super-légers, ainsi que lors des forums des associations la tenue du forum des sports.

Voilà, je vous en demanderai, mesdames et messieurs, de bien vouloir voter pour.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Anissa. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/23/178

– 2023 DJS 30 : Subventions (113 000 €) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2023 DASCO 80 : Transformations Olympiques - Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose d'examiner la délibération DASCO 80. Là aussi, Pierre RABADAN était inscrit sur la délibération, mais je propose à Amine BOUABBAS d'en dire quelques mots.

**M. BOUABBAS**

Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de l'an prochain que notre ville accueillera et aura la joie d'accueillir, de multiples projets et partenariats commencent à émerger et que l'on a déjà vu passer ici au Conseil d'arrondissement au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens, notamment au bénéfice des élèves et des enfants de l'arrondissement et des autres arrondissements parisiens.

Dans ce cadre, on a travaillé depuis quelques mois avec ma collègue, Anissa GHAI, notamment sur un projet de partenariat avec la Fédération Française de judo qui prévoit un programme de « 1000 dojos solidaires pour 2024 ».

L'idée est de rénover des dojos présents dans les établissements scolaires et, par la suite, de les mettre à disposition pour les élèves évidemment desdites écoles, la partie scolaire et périscolaire bien sûr, mais aussi pour que les enfants, les jeunes et les moins jeunes puissent pratiquer le judo au sein des associations de l'arrondissement dans ce dojo rénové. On a choisi l'école Hippolyte Maindron qui a au deuxième étage un dojo qui est très utilisé, mais qui est aujourd'hui un peu ancien.

Cette délibération prévoit deux éléments :

- Un partenariat de cinq ans pour la mise à disposition de locaux à Hippolyte Maindron à la Fédération de judo qui pourra accueillir en lien avec nous des associations du 14<sup>e</sup>. Je crois que l'on a quelques associations comme US-Breton qui sont aujourd'hui visées.
- La rénovation de ce dojo aura lieu d'ici la fin de l'année civile.

Merci de bien vouloir en délibérer parce que c'est un élément intéressant. C'est aussi une vision concrète de ce que peuvent apporter les Jeux olympiques pour les Parisiennes et les Parisiens.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci Amine, on vote après chaque présentation de délibération. Je vous propose donc de passer au vote de cette délibération.

### DÉLIBÉRATION N° 14/23/179

– **2023 DASCO 80 : Transformations Olympiques - Convention de mise à disposition de locaux et convention d'utilisation et d'animation des dojos solidaires avec la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le compte-rendu des délibérations est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	22 membres présents
Voix exprimées :	27 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	27 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **2023 DASCO 100 : Transformations olympiques - subventions (300 000 €) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet « éducation par le sport »**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Pierre RABADAN était également inscrit sur cette délibération. On doit présenter cette délibération, puis nous la voterons.

**M. BOUABBAS**

On est toujours dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024 et surtout leur héritage.

L'idée est un partenariat à la suite d'un appel à projets avec deux associations du 14<sup>e</sup> arrondissement, dont l'une est du 13<sup>e</sup> mais connue déjà dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

La première partie de la délibération est d'accepter une subvention de 12 000 € au bénéfice de Hustle Paris Basket qui va proposer à une centaine d'enfants du CM1 à la 6<sup>e</sup> du collège Villon et des écoles Fournier et Ocagne du soutien scolaire au sein du centre d'animation Paris Anim' Marc Sangnier, qui est juste à côté, associé à deux séances par semaine de basket. Il s'agit d'associer le sport et le soutien scolaire dans des séances sport et éducation.

L'autre association est Roller Squad. C'est pour 77 enfants. Il s'agit d'une subvention de 10 000 €. Cela concerne une école dans le 15<sup>e</sup>, Brancion, mais aussi François Villon, Fournier et Ocagne.

Je vous remercie de bien vouloir en libérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci Amine. Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/180**

– **2023 DASCO 100 : Transformations olympiques - subventions (300 000 €) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 26 associations dans le cadre du projet « éducation par le sport »**

***Rapporteur : M. Amine BOUABBAS***

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	23 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– **2023 DASCO 93 : Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics**

***Rapporteur : M. Amine BOUABBAS***

**M<sup>me</sup> PETIT**

La parole est à Amine sur la DASCO 93 et Catherine CHEVALIER est inscrite.

**M. BOUABBAS**

La collectivité parisienne, au titre de l'ancien Département, soutient évidemment les collèges publics parisiens. Chaque année, il y a des délibérations qui reviennent pour attribuer des dotations pour les actions éducatives menées au sein des collèges publics.

L'objectif de cette délibération est de modifier quelque peu le système qui avait cours jusque-là. Aujourd'hui, ce système ne tient pas compte du nombre d'élèves dans un collège donné, ce qui provoque de fortes inégalités entre établissements d'un même groupe académique. Il a donc été décidé de proposer une modification des modalités d'attribution afin de les rendre plus équitables à budget constant.

Les nouvelles modalités sont :

- La mise en place d'un indicateur forfait éducatif à l'élève prenant en compte les effectifs du collège dans le calcul des dotations,
- La mise en place d'un complément de dotation sur la base de projets présentés par les élèves. Là, il y aura des appels à projets ou, en tout cas des jurys qui vont regarder chacun des projets présentés par les collèges, par les élèves et leurs enseignants et enseignantes.
- Un changement de calendrier et d'attribution. C'est une modification technique qui n'est pas sans importance, puisque l'on sera maintenant en année calendaire et non plus en année

scolaire, ce qui permet de se caler sur le budget des établissements d'un point de vue comptable.

Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Catherine Chevalier.

**M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Nous allons nous abstenir sur cette délibération.

En fait, jusqu'à aujourd'hui, les collèges bénéficiaient d'une dotation forfaitaire de fonctionnement. La délibération proposée aujourd'hui propose de faire évoluer cette dotation forfaitaire qui deviendra un forfait éducatif à l'élève, dotation proportionnelle au nombre d'élèves et variable selon la situation sociale et scolaire de l'établissement.

La difficulté est que cette délibération conserve l'enveloppe constante alors qu'en période de forte inflation, il aurait été bien peut-être de la réévaluer. C'est donc une réduction des moyens alloués aux collèges.

De plus, le nouveau calcul basé sur les effectifs fera baisser le montant pour environ 57 collèges, ce qui est difficilement acceptable.

La délibération va ajouter une part variable pour les projets conçus par les collégiennes et les collégiens, projets que les élèves présenteront à un jury de la Ville dans le cadre de la priorité éducative. Cette disposition pose plusieurs problèmes. On a relevé qu'elle introduisait la territorialisation des politiques éducatives. C'est la DASCO qui fait le cahier des charges, les priorités, les modalités de candidature et qui juge les contenus pédagogiques des projets sans lien direct avec l'Éducation nationale.

C'est la poursuite d'un projet politique d'une école un petit peu de tri social comme, pour ne citer qu'elle, la réforme du lycée professionnel qui écartera un tiers de la jeunesse de la portée émancipatrice de l'école et de la formation. Il peut y avoir d'ailleurs plusieurs projets concurrents dans les collèges, voire au sein d'un même collège, et la délibération explique qu'il y aura un financement pour les projets lauréats, ce qui laisse donc penser que les projets ne sont pas reçus et donc potentiellement des élèves déçus.

La délibération présuppose qu'il faut une mise en concurrence pour impliquer les jeunes. C'est un biais qui est tout à fait contestable. Il est fort à parier que les élèves qui présenteront ces projets sont ceux qui ont déjà les codes de l'exercice. D'ailleurs, monter un projet, cela s'apprend. Cela risque de prendre un temps de travail considérable aux enseignants en leur demandant du temps pour monter et justifier des projets plutôt que d'avoir un temps de liberté pédagogique pour enseigner.

J'en terminerai là. On s'abstiendra aussi sur la DASCO 94. J'espère que cela n'a pas été trop long.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Amine, pour quelques éléments de réponse.

**M. BOUABBAS**

Merci, chère collègue, pour ces remarques.

Pour la majorité des collèges, il n'y aura pas beaucoup de changement en réalité. Il y a une part qui est dévolue aux projets, mais qui n'est pas la plus importante.

Nous avons élaboré en lien avec l'Éducation nationale et la CAF le plan éducatif de territoire. Il n'est pas illogique non plus que les projets qui sont soutenus soient aussi conformes au PEDT que l'on est en train de mettre en œuvre.

Par ailleurs, effectivement, un projet prend du temps, mais c'est aussi extrêmement pédagogique pour des élèves d'être acteurs et actrices de l'élaboration de projets. Les enseignantes et enseignants le font déjà, mais continueront à accompagner les élèves pour que ces projets viennent d'eux et d'elles. C'est aussi souvent la manière la plus efficace pour que les projets marchent.

Je peux comprendre le souci d'avoir une logique nationale parce que c'est aussi ce que vous défendez en tant que parti politique. C'est complètement légitime. Mais d'un autre côté, il n'est pas aberrant non plus d'avoir des projets qui viennent du terrain et des établissements. C'est aussi le rôle des équipes éducatives de les encourager. Après, il faut être vigilant sur le montant. Je l'entends. Ce sont des choses qui vont peut-être se discuter au Conseil de Paris dans 15 jours.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. Je vous propose de passer au vote.

---

### DÉLIBÉRATION N° 14/23/181

– **2023 DASCO 93 : Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	23 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	21 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	5 (dont 1 procuration)
Abstentions :	2
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– **2023 DSOL 122 : Transformations olympiques - Subvention (78 310 €) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et quatre associations dans le cadre du projet « Bouge et Partage »**

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous passons à la délibération DSOL 122. Je passe la parole à Catherine CHEVALIER qui va rapporter cette délibération.

Pierre RABADAN était inscrit, mais il n'est pas là. Mais on applique le règlement.

**M<sup>me</sup> CHEVALIER**

C'est une subvention en lien avec la transformation olympique de 78 310 €, qui ouvre l'accès à la pratique sportive et qui est un levier d'inclusion sociale pour favoriser la pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité.

Le projet « Bouge et Partage » mis en place en 2022 par la Ville a vocation à lutter contre la sédentarité et favoriser l'inclusion sociale par des actions sportives et culturelles.

Il est porté par l'élan que procure l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Les objectifs portés par la Ville sont de développer l'offre sportive, de faciliter l'accès aux publics éloignés d'une pratique sportive, de répondre aux attentes des établissements et services médico-sociaux et de développer la pratique culturelle et sportive.

Dans notre arrondissement, l'association Union sportive Breton de Paris assume la coanimation de 32 sections de jeux sportifs adaptés permettant une activité physique et d'apporter un bon rythme aux bénéficiaires

Je vous propose donc de voter une subvention de 9 640 € pour 2024 pour cette association.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci Catherine. Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

---

### DÉLIBÉRATION N° 14/23/182

– **2023 DSOL 122 : Transformations olympiques - Subvention (78 310 €) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et quatre associations dans le cadre du projet « Bouge et Partage »**

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	23 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– **2023 DPE 42 : Subventions (24 700 €) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets**

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Sinda MATMATI pour la délibération DPE 42 et nous avons une inscription de Valentin GUENANEN sur cette délibération

**M<sup>me</sup> MATMATI**

Cette subvention concerne l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 8 000 € à l'attention d'Emmaüs Défi qui anime un chantier d'insertion et de remobilisation par le travail pour l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité vers le retour à l'emploi.

L'activité principale d'Emmaüs Défi est le réemploi des objets, action qui repose sur des activités de collecte, de tri, de valorisation et de vente dans les magasins parisiens.

Créé en 2015, le réseau Amistocks d'Emmaüs Défi est une communauté d'acteurs engagés qui deviennent des points en relais locaux de cette association et qui contribuent ainsi à accroître l'activité du chantier d'insertion. Dans tout Paris, des commerces de proximité, des espaces municipaux, des associations ou des particuliers réceptionnent les petits dons des habitants et ces dons sont ensuite collectés par les camions d'Emmaüs Défi.

L'association souhaite augmenter le nombre de points de collecte Amistocks, développer des collectes hors les murs et de la sensibilisation au réemploi et à la réduction des déchets.

Afin de soutenir les actions de cette association, je vous propose de voter favorablement cette délibération et je vous en remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

M. Valentin GUENANEN s'est inscrit sur cette délibération.

**M. GUENANEN**

Je retire ma demande de prise de parole.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/183**

– 2023 DPE 42 : Subventions (24 700 €) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	23 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2023 DAC 162 : Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous passons maintenant à la délibération DAC 162 et je passe la parole à Mélody TONOLLI sachant que Pierre RABADAN qui s'était inscrit n'est donc pas là. Vous aurez compris que Pierre RABADAN s'était inscrit sur les délibérations qui concernaient les appels à projets qui concernent les Jeux olympiques et paralympiques et qu'au titre de sa délégation à l'Hôtel de Ville, il souhaitait apporter certainement cet éclairage parisien.

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Il s'agit de vous parler de culture, mais aussi de sport.

Depuis 14 ans, la Ville de Paris finance au sein des collèges parisiens l'installation de résidences artistiques, un programme qui s'inscrit dans le cadre du label l'Art pour Grandir, dont l'objectif est de permettre à tous les jeunes Parisiens et Parisiennes de s'ouvrir à la culture, de se familiariser avec les pratiques artistiques, de découvrir des lieux de production, de création, de diffusion des œuvres, mais aussi des œuvres et des artistes. Cette année, à nouveau puisque c'était déjà le cas l'année dernière, la programmation s'inscrit sous le signe de l'Olympiade Culturelle pour associer sport et culture.

Les structures culturelles ont été invitées à présenter des projets qui s'inscrivaient dans les valeurs de l'olympisme, articulés autour du lien entre l'art et le sport.

19 résidences ont été proposées à l'échelle parisienne avec un club sportif et bénéficient donc du label Olympiade Culturelle.

Pour parler du 14<sup>e</sup>, nous avons la chance d'avoir plusieurs résidences qui auront lieu à Villon avec la compagnie « dans les airs » qui proposera des ateliers chorégraphiques et de l'athlétisme, la compagnie « Les Oiseaux mal habillés » qui proposera des ateliers d'écriture de contes et des ateliers de danse. Il y aura une autre résidence avec l'atelier des artistes en exil qui va proposer à Villon deux programmes d'ateliers avec découverte de différentes disciplines, arts plastiques, musique, danse et football.

Enfin, à Giacometti, nous aurons une résidence avec la compagnie « Les Belles Absentes » qui proposera des sorties aux élèves, des compositions de poèmes, la construction de jeux et des ateliers d'écriture.

Pour toutes ces belles raisons, je vous propose d'adopter cette délibération.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/23/184**

– **2023 DAC 162 : Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	23 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– **2023 DAC 379 : Subventions (48 500 €) à 13 associations au titre du cinéma**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous passons à l'examen de la délibération DAC 379.

Je passe encore la parole à Mélody TONOLLI et Didier ANTONELLI s'est inscrit sur cette délibération.

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Cette délibération porte sur le soutien que la Ville de Paris apporte à la création, à la diffusion et à la transmission cinématographique.

Il s'agit ici notamment d'une subvention de 4 000 € proposée pour l'association Festival du film libanais de France qui tiendra son festival au mois de novembre dans les cinémas le Lincoln qui est dans le 8<sup>e</sup>, mais aussi aux Sept Parnassiens dans le 14<sup>e</sup>. À cette occasion, on aura la possibilité de découvrir le répertoire cinématographique libanais que ce soit le répertoire classique, mais aussi contemporain avec la projection de longs métrages et de courts métrages qui sont en compétition. Il y aura également aussi, pour ceux que cela intéresse, un certain nombre de tables rondes autour de ces sujets.

Cette délibération propose également une subvention de 2 500 € pour l'association Paris 14 Territoire de cinéma que nous accompagnons depuis plusieurs années et qui se développe d'année en année. C'est un vrai plaisir. On va avoir la sixième édition. Pour rappel, Paris 14 Territoire de cinéma est une association qui réunit cinq ciné-clubs et ciné-quartier du 14<sup>e</sup>. Cette année, l'événement se déroulera au Théâtre 14, au cinéma L'Entrepôt, au Chaplin Denfert ainsi que dans plusieurs bibliothèques. Nous aurons 15 séances de films sur le thème des arts vivants.

Aussi, je vous propose d'adopter cette délibération.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci Mélody TONOLLI. Je passe la parole à M. ANTONELLI.

**M. ANTONELLI**

Nous voulions juste souligner l'importance du cinéma dans notre arrondissement d'abord avec le cinéma indépendant. Dans le 14<sup>e</sup>, c'est trois cinémas pour 12 salles, ce qui est considérable.

Je voulais aussi saluer tout le travail depuis plusieurs années de Territoire de cinéma, dont les bénévoles ont su fédérer de nombreux acteurs, des associations, les conseils de quartier, les trois ciné-clubs et maintenant des conseils. C'est un ensemble d'acteurs très exigeants d'horizons divers qui nous permet chaque année de participer à une manifestation populaire et très appréciée de nos concitoyens.

Le cinéma reste très important dans le 14<sup>e</sup>. Dans les conditions un petit peu difficiles du moment pour tous les acteurs et notamment les acteurs indépendants, il est bon de le souligner et de continuer à les aider très fortement, je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup, Didier. Je vous propose de passer au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/23/185**

– 2023 DAC 379 Subventions (48 500 €) à 13 associations au titre du cinéma

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	23 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DAC 329 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Myriam Feune de Colombi au 31 rue de la Gaîté à Paris 14<sup>e</sup>

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> PETIT**

La dernière délibération sur laquelle nous avons reçu une inscription est la DAC 329 qui va être présentée par Mélody TONOLLI. Thierry LE DEZ prendra la parole puisqu'il s'est inscrit.

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Myriam Feune de Colombi est née le 23 février 1940 à La Carneille dans l'Orne. Elle est lauréate du Conservatoire de Paris en 1960.

Pendant 11 ans, elle est pensionnaire à la Comédie française et elle enchaîne ensuite les rôles au théâtre pendant plusieurs années avant de participer dans les années 70 à des séries et des émissions de télévision. Elle s'essaye aussi en parallèle au cinéma.

En 1984, le théâtre Montparnasse, que nous connaissons tous et toutes bien ici, est vendu à Jean-Louis Vilgrain et Myriam Feune de Colombi est nommée à sa tête. Elle modernise l'établissement par d'importants travaux, par exemple avec la refonte de la façade qui retrouve son style Second Empire. Elle améliore aussi la salle de spectacle ou les coulisses. Du côté de la programmation, elle a à cœur de conserver une certaine diversité dans les représentations proposées aux spectateurs alliant pièces incontournables classiques, mais aussi nouvelles productions.

En 1979, le Petit Montparnasse qui est, à ce moment-là, une sorte de réserve pour les costumes et les accessoires est transformé en une nouvelle salle de spectacle. Après les travaux, le théâtre est ouvert au public en 2003 dirigé par Myriam.

Pendant ces 37 ans à la tête du théâtre Montparnasse, la qualité de ses œuvres lui vaut d'être nommée plus d'une centaine de fois aux Molières et lauréate près de 40 fois entre 1987, date de création du concours, et 2021. C'est un exploit.

Myriam Feune de Colombi décède le 21 avril 2021 à Neuilly-sur-Seine.

Cette délibération vous propose de rendre hommage à Myriam Feune de Colombi par l'apposition d'une plaque commémorative au théâtre Montparnasse et Petit Montparnasse au 31 rue de la Gaîté à Paris 14<sup>e</sup>.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Thierry.

**M. LE DEZ**

Effectivement, tout le monde connaissait Myriam Feune de Colombi qui était une brillante actrice puis une directrice hors pair du théâtre Montparnasse, situé dans notre cher 14<sup>e</sup> arrondissement, et qui est disparue malheureusement en 2021 à l'âge de 81 ans.

Dans la première partie de sa vie, elle a exercé son métier de cœur. Elle aura marqué son époque par son talent, sa rigueur et son exigence sur scène. L'amour de son métier était sa seule boussole.

Elle est sortie du Conservatoire en 60 et a joué de nombreuses pièces de théâtre à la Comédie française de Corneille, Edmond Rostand, Molière, Marivaux, Musset, etc.

Elle abandonnera son métier pour devenir directrice du théâtre Montparnasse, racheté par son mari en 84, où elle se dévouera pleinement jusqu'à sa disparition.

Elle engagea effectivement des travaux dans un théâtre qui est inscrit au monument historique depuis 1984. Elle était partout présente dans son théâtre : elle choisissait ses textes, les metteurs en scène

qu'elle allait porter par ses projets, les comédiens qui allaient les interpréter... Aucun détail ne pouvait lui échapper. Elle avait un œil partout, que ce soit sur scène, dans les coulisses, sans oublier l'accueil du public où elle excellait et auquel elle attachait une extrême importance.

Ses proches aimaient dire que c'était une femme de grande bonté, toujours présente pour aider les autres. C'était son théâtre, sa maison, sa vie.

Notre Conseil a ce soir une belle opportunité de lui rendre hommage en proposant d'apposer cette plaque sur son théâtre.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci pour vos deux interventions. Je vous propose de passer au vote.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 14/23/186**

– 2023 DAC 329 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Myriam Feune de Colombi au 31 rue de la Gaîté à Paris 14<sup>e</sup>

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	23 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

**M<sup>me</sup> PETIT**

L'ensemble des délibérations pour lesquelles il a été demandé une inscription ont été présentées et adoptées.

Conformément à notre règlement intérieur, nous pouvons adopter l'ensemble des délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription par bloc ou, si vous le souhaitez, si un élu ou une élue le demande, nous pouvons voter délibération par délibération sans présentation et sans débat, comme le prévoit notre règlement intérieur.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Je voudrais faire un nouveau rappel au règlement après les trois premiers et ce sera un commentaire final sur cette séance qui illustre votre mépris de l'opposition et des personnes ou des personnes et de l'opposition au point de nous priver de parole pour un sujet purement formel.

Je regrette une nouvelle fois que vous n'ayez pas répondu à ma question sur le fait que les documents que vous nous envoyez à remplir depuis le début de la mandature ne sont pas conformes au règlement intérieur.

Je voudrais ici rappeler l'article 12 du règlement intérieur qui prévoit le caractère public de la séance. Si les conseillers d'arrondissements ont reçu en temps et en heure une convocation pour ce Conseil d'arrondissement à la bonne heure, ce qui est la moindre des choses, je voudrais savoir à quelle date a été modifié le site de la mairie du 14<sup>e</sup> qui indiquait que la séance se déroulerait à partir de 20 h 00.

L'article 12 de notre règlement et d'ailleurs la loi prévoient que les séances du Conseil municipal sont publiques. Ici, Madame la Maire, vous n'avez pas respecté le règlement intérieur en indiquant un horaire

de début erroné. Je ne peux pas parler en leur nom, mais si au début de la séance les personnes du conseil de quartier n'étaient pas là, c'est peut-être parce qu'ils se sont fiés un peu de façon hasardeuse à ce qui était écrit sur le site de la mairie du 14<sup>e</sup> jusqu'à il y a peu.

Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

J'entends. De toute façon, toutes vos interventions seront bien inscrites.

En fait, le principe est qu'un règlement soit juste appliqué. Sinon on ne se sort pas des exceptions ou des rappels. Je le fais respecter par tous les groupes du Conseil d'arrondissement, majorité comme opposition.

Ce que je vous demande est de savoir si vous souhaitez que l'on procède délibération par délibération et que nous votions ou si vous préférez demander un vote bloqué. Mais vous pouvez demander un vote séparé pour chaque délibération.

**Intervenante (public)**

*(Intervention hors micro)*

– **2023 DDCT 61 : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024**

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

**Intervenante (public) Mme BOUDOULEC**

*(Intervention hors micro)*

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/23/187**

– **2023 DDCT 61 : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024**

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DDCT 62 : États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/188**

- 2023 DDCT 62 : États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

- 14 2023 16 : Inventaire 2024 des équipements de proximité de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/189**

- 14 2023 16 : Inventaire 2024 des équipements de proximité de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

- 2023 DDCT 63 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Même vote, unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/190**

- 2023 DDCT 63 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

- 14 2023 15 : Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 21 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement (MVAC)

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Même vote, unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/191**

- 14 2023 15 : Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 21 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement (MVAC)

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2023 DASCO 94 : Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 €) pour les actions éducatives des collèges publics

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

Sur la DASCO 94, vous vous abstenez.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/192**

– 2023 DASCO 94 : Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 €) pour les actions éducatives des collèges publics

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	17 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	17 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	7 (dont 1 procurations)
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2023 DASCO 95 : Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 €) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Absentation.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/193**

– 2023 DASCO 95 : Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 €) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	19 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	19 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DASCO 84 : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 €)

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/194**

– 2023 DASCO 84 : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 €)

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2023 DASCO 85 : Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 €)

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Même vote, unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/195**

– 2023 DASCO 85 : Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 €)

*Rapporteuse : Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DASCO 79 : Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 €), subventions d'équipement (57 230 €) et subventions pour travaux (197 257 €)

*Rapporteuse : M. Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Même vote, unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/196**

– 2023 DASCO 79 : Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 €), subventions d'équipement (57 230 €) et subventions pour travaux (197 257 €)

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2023 DFPE 160 : Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Même vote, unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/197**

– 2023 DFPE 160 : Généralisation à l'ensemble des établissements municipaux des conseils de parents et des conseils d'établissement et modification des règlements intérieurs types proposés aux arrondissements

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DFPE 153 : Subvention (59 500 €) - et conventions - à cinq associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> et sur tout Paris

*Rapporteure : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Même vote, unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/198**

- 2023 DFPE 153 : Subvention (59 500 €) - et conventions - à cinq associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> et sur tout Paris

*Rapporteure : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 
- 2023 DFPE 154 : Subventions et avenants à convention à quatre associations pour le fonctionnement de dispositifs ludiques et de lieux d'accueil de parents, visant à renforcer les liens parents-enfants

*Rapporteure : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Même vote, unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/199**

- 2023 DFPE 154 : Subventions et avenants à convention à quatre associations pour le fonctionnement de dispositifs ludiques et de lieux d'accueil de parents, visant à renforcer les liens parents-enfants

*Rapporteure : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DU 109 : ZAC de Saint Vincent de Paul (14<sup>e</sup>) - Lot Chaufferie - Acquisition auprès de P&Ma du volume n°3 dédié à l'atelier DPE - DEVE ainsi que du volume n°7

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

Vous votez contre. Très bien.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/23/200

– 2023 DU 109 : ZAC de Saint Vincent de Paul (14<sup>e</sup>) - Lot Chaufferie - Acquisition auprès de P&Ma du volume n°3 dédié à l'atelier DPE - DEVE ainsi que du volume n°7

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	23 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	5 (dont 1 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2023 DLH 269 : Modification des garanties d'emprunts finançant un programme de rénovation de 72 logements sociaux demandée par Immobilière 3F au 229-231 rue Vercingétorix (14<sup>e</sup>) (1 189 000 €)

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

Abstention. Très bien. C'est noté.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/23/201

– 2023 DLH 269 : Modification des garanties d'emprunts finançant un programme de rénovation de 72 logements sociaux demandée par Immobilière 3F au 229-231 rue Vercingétorix (14<sup>e</sup>) (1 189 000 €)

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	19 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	19 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DAE 179 : Subvention d'investissement (200 000 €) et convention avec Paris Habitat pour la réhabilitation et l'attractivité de plusieurs locaux destinés à accueillir des commerces culturels/de proximité

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/202**

- 2023 DAE 179 : Subvention d'investissement (200 000 €) et convention avec Paris Habitat pour la réhabilitation et l'attractivité de plusieurs locaux destinés à accueillir des commerces culturels/de proximité

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 
- 2023 DSP 99 : Convention avec l'association Asalée portant sur la mise en œuvre d'un protocole de coopération infirmier au sein du centre de santé Tisserand (14<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/203**

- 2023 DSP 99 : Convention avec l'association Asalée portant sur la mise en œuvre d'un protocole de coopération infirmier au sein du centre de santé Tisserand (14<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DSOL 104 : Subventions (4 000 €) à deux associations pour leurs actions de mobilisation du bénévolat en direction des seniors

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Même vote, unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/204**

- 2023 DSOL 104 : Subventions (4 000 €) à deux associations pour leurs actions de mobilisation du bénévolat en direction des seniors

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 
- 2023 DSOL 112 : Subventions (40 000 €) et conventions ou avenant avec six associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Même vote, unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/205**

- 2023 DSOL 112 : Subventions (40 000 €) et conventions ou avenant avec six associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DDCT 90 : Subvention (11 754 €) à une association dans le cadre du projet EIF-FEL 3

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Même vote, unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/206**

- 2023 DDCT 90 : Subvention (11 754 €) à une association dans le cadre du projet EIF-FEL 3

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 
- 2023 DAE 31 : Budget participatif parisien - Conventions et subventions (715 000 €) en faveur de neuf structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/207**

- 2023 DAE 31 : Budget participatif parisien - Conventions et subventions (715 000 €) en faveur de neuf structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DAE 162 : Subventions (221 000 €), conventions avec 12 structures de l'entrepreneuriat social

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/208**

– 2023 DAE 162 : Subventions (221 000 €), conventions avec 12 structures de l'entrepreneuriat social

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2023 DAE 148 : Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement (204 000 €) et d'investissement (395 000 €) en faveur de l'économie circulaire

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Même vote, unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/209**

– 2023 DAE 148 : Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement (204 000 €) et d'investissement (395 000 €) en faveur de l'économie circulaire

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DDCT 89 : Subventions (40 000 €) à trois associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Même vote, unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/210**

- 2023 DDCT 89 : Subventions (40 000 €) à trois associations au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

- 2023 DAC 163 : Subventions conventions et avenants à convention avec 11 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Même vote, unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/211**

- 2023 DAC 163 : Subventions conventions et avenants à convention avec 11 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

- 2023 DEVE 67 : Subventions (68 000 €) à deux structures pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/212**

- 2023 DEVE 67 : Subventions (68 000 €) à deux structures pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

- 2023 DVD 57 : Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 194 100 € en investissement) et conventions associées

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

M<sup>me</sup> PETIT

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/213**

- 2023 DVD 57 : Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement et d'investissement à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 194 100 € en investissement) et conventions associées

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	28 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	28 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 14 2023 14 : Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 20 juin 2023

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

J'ajoute, pour terminer, que nous pouvons voter l'adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin dernier. Je vous propose de l'adopter.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/23/214**

– 14 2023 14 : Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 20 juin 2023

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents : 24 membres présents  
Voix exprimées : 28 (dont 4 procurations)  
Avis favorable : 28 (dont 4 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous remercie et je vous propose de nous retrouver à la prochaine séance du Conseil d'arrondissement avec le même règlement intérieur.

*La séance est levée à 20 h16.*

Signature 	Signature 
Mme PETIT, Maire du 14 <sup>ème</sup> arrondissement	M. BOUABBAS, 1 <sup>er</sup> adjoint à la Maire du 14 <sup>ème</sup> arrondissement Secrétaire de séance